



Mémoire et solidarité

Dossier de presse

Remise du label « Bleuet de France »

à la

**Résidence-services pour seniors
"Les Résidentiels" à Tonnay-Charente (17430)**

**Le 23 novembre 2012
à 15h**

**Contact SD : Patrick de KERSABIEC
Directeur du Service départemental
de l'ONACVG de la Charente-Maritime**

Tél. : 05.46.41.74.44.

e-mail : dir.sd17@onacvg.fr



Déroulement

23 novembre 2012

Résidence-services pour seniors

"Les Résidentiels"

17430 TONNAY-CHARENTE

15 h début de la cérémonie en présence des autorités civiles et militaires et des représentants du monde combattant

Accueillis et accompagnés par Monsieur Alain BRUNET, Président et Monsieur Géraud de QUATREBARBES Directeur Général du groupe « Les Résidentiels », Monsieur le Préfet Remy ENFRUN, Directeur Général de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et Madame Béatrice ABOLLIVIER, Préfète de la Charente-Maritime visitent l'établissement. Ils procèdent ensuite au dévoilement de la plaque du label du « Bleuet de France ».

Monsieur le Préfet ENFRUN remettra à Monsieur BRUNET la charte du Bleuet de France avant de signer la convention liant l'établissement à l'Œuvre Nationale du Bleuet de France.

Puis, le Préfet, Directeur Général de l'ONAC remettra une console Wi à l'établissement.

Allocutions des personnalités

Cocktail en présence des résidents, des familles et des associations d'anciens combattants.



La Résidence-services pour séniors « Les Résidentiels »

Le Groupe « Les Résidentiels » compte actuellement cinq résidences-services pour séniors réparties sur un arc atlantique entre la Loire-Atlantique et la Charente-Maritime.

Le groupe est né dans les années 2000 avec la volonté de répondre aux attentes des séniors en matière de « vivre et vieillir autrement ».

Le groupe est co-géré par Monsieur Brunet, en qualité de Président et de Monsieur de Quatrebarbes en qualité de Directeur Général depuis avril 2009. Une cinquantaine de salariés œuvrent quotidiennement pour l'application de la politique définie.

*« La résidence-services pour séniors est un mode d'hébergement qui se situe entre le maintien à domicile et la maison de retraite. Elle accueille des séniors autonomes et valides ou semi valides qui ressentent le besoin de **s'entourer de sécurité et de rompre avec la solitude, tout en conservant leur rythme et leurs habitudes.***

Une maison mal agencée ou devenue trop grande, difficile à entretenir, l'appréhension de la chute, de la maladie, des visites trop rares, l'éloignement des enfants incitent le senior à se réorganiser afin de poursuivre son projet de vie dans des conditions optimales et sécurisantes.

*Comme 80 % des séniors en France, leur état de santé ne justifie pas une entrée en maison de retraite médicalisée. Cependant ils cherchent une **veille active** capable de répondre à leurs besoins immédiats, un endroit adapté à leur mobilité, **une ambiance chaleureuse** dans le respect de leur intimité, **des services** afin de prendre en charge certains aspects de la vie quotidienne devenus trop lourds à gérer.*

***Aux Résidentiels**, chaque résidence articule son fonctionnement autour de ce projet. Dans un espace spécialement pensé pour l'accueil du senior, où le projet architectural est à la fois convivial et de qualité, une équipe de professionnels œuvre 24h/24. Cette équipe est capable **d'apporter assistance** et de prodiguer les premiers secours en cas d'urgence.*



*Le projet d'animation est également au cœur du projet d'établissement. A partir des attentes des résidents, des **activités quotidiennes** variées et adaptées sont proposées par l'animateur de la résidence.*

*Un autre temps fort quotidien est aussi à noter, celui de la **restauration**. Véritable moment privilégié dans la journée, ce moment se décline sous différentes formules adaptées, dans le respect de la qualité de la restauration traditionnelle. Un véritable chef élaborant des recettes d'hier et d'aujourd'hui.*

C'est dans cet esprit que la résidence de Tonnay-Charente a été créée en 2005. Composée de 74 appartements de plain-pied avec terrasse et de 10 appartements à l'étage, elle accueille aujourd'hui quelque 70 résidents. En adhérant à la charte du Bleuet de France, vingt logements seront ainsi réservés en priorité aux ressortissants de l'ONAC.

Aujourd'hui, Les Résidentiels et l'ONAC se rapprochent car ils fonctionnent sur des valeurs communes : solidarité, reconnaissance, respect, transmission des acquis et de la mémoire de chacun sont autant d'aspects développés quotidiennement aux Résidentiels.

La labellisation de la résidence au titre du « Bleuet de France » est le signe de cet engagement.



 **Tonnay-Charente créée en 2005**
(Charente Maritime 17)

- A 20 minutes de La Rochelle
- Résidence de plain-pied agencée autour d'un parc.
- Appartements en étage desservis par ascenseur
- Du studio au 3 pièces
- Animations quotidiennes
- Personnel 24h/24, médaillon d'appel d'urgence, caméras. 
- Toutes formules de restauration réalisées sur place
- Réception ouverte 7/7



Les Résidentiels de Rochefort – 38 bis, rue du Coteau 17430 TONNAY CHARENTE
Tél : 05 46 88 28 28 / Fax : 05 46 88 28 30 – web.residentiels.fr – Mail contactonnay@residentiels.fr



L'ONACVG, 3,5 millions de ressortissants

L'ONACVG, depuis son origine, assure la gestion des droits du monde combattant. Il représente aujourd'hui 3,6 millions de personnes, anciens combattants et victimes de guerre répartis entre plus de vingt statuts différents.

On distingue les ayants droit, anciens combattants au nombre de 1 800 000 environ, des ayants cause composés de veuves, d'orphelins et d'ascendants représentant au total plus de 1 800 000 personnes.

Le monde combattant : multitude et diversité

Aujourd'hui, l'ONACVG gère les droits de ses ressortissants appartenant à 4 générations du feu représentant les 4 grandes périodes de conflits armés du XX^{ème} siècle :

- la génération de la Première Guerre mondiale n'est plus aujourd'hui nombreuse : il n'a y plus d'anciens combattants survivants de la Grande Guerre, seuls restent leurs veuves et leurs orphelins.
- la 2^{ème} génération du feu comprend la Seconde Guerre mondiale et le conflit indochinois, majoritaires autant chez les ayants droit que les ayants cause,
- la troisième génération recouvre la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie,
- La quatrième génération concerne tous les nouveaux conflits comme le Tchad, le Congo, la Somalie, la Yougoslavie, le Kosovo, le Liban...

L'ONACVG : un accompagnement adapté des ressortissants âgés

Face à l'allongement progressif de la durée de vie, l'ONACVG a dû redéfinir sa mission d'accompagnement de ses ressortissants âgés autour de trois axes complémentaires :

- l'aide au maintien à domicile entrant dans les dispositifs de solidarité de l'ONACVG par des participations financières aux frais d'aide ménagère, de portage de repas, d'aménagement des logements, d'installation de télésurveillance...
- l'accueil des ressortissants dans les 8 maisons de retraite de l'ONACVG, à travers tout le territoire, disposant d'environ 614 lits pour des ressortissants de plus en plus dépendants.
- l'accueil privilégié des ressortissants âgés dans le réseau d'établissements publics ou privés labellisés « Bleuet de France » qui complète la capacité d'accueil des maisons de retraite de l'ONACVG.





Le réseau « Bleuet de France », Qualité et Solidarité

Pour répondre au mieux à la demande d'hébergement formulée par les ressortissants âgés que ne peuvent satisfaire ses seules maisons de retraite, l'ONACVG a donc souhaité, depuis 2000, développer un maillage complémentaire d'établissements à travers toute la France.

Deux critères majeurs sont retenus pour la délivrance du label « Bleuet de France » par la Commission nationale présidée par le Directeur général de l'ONACVG :

- la qualité des prestations de l'établissement,
- l'engagement de la structure envers le monde combattant.

Ainsi, l'Office propose un hébergement au plus près du lieu de vie de chaque ressortissant et de sa famille.

Selon ce souci de proximité, l'ONACVG a pour objectif de labelliser au moins un établissement par département.

Aujourd'hui, plus de 3000 lits sont déjà réservés de manière prioritaire dans 86 établissements répartis sur 53 départements.

Une qualité d'accueil reconnue

Les établissements qui entrent dans le réseau « Bleuet de France » adhèrent à la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Chaque structure garantit le droit au respect, à la dignité, à la sécurité matérielle et médicale, au bien-être et à la préservation de l'autonomie.

Au vu des prestations générales fournies par l'établissement, l'ONACVG décide de décerner le label « Bleuet de France », véritable reconnaissance d'une démarche globale de qualité.

Si ces principes sont acquis pour procéder à la labellisation, les services de l'ONACVG des départements où sont implantés les établissements sont chargés du suivi de la qualité des prestations de manière régulière.

Un engagement envers le monde combattant

Sur proposition du directeur du service de l'ONACVG du département concerné, la candidature d'un établissement est soumise à l'étude d'une commission nationale dont font partie des représentants du monde combattant qui apprécient les différents critères de recevabilité.

Chaque établissement postulant doit s'engager à devenir :

- **un lieu d'accueil privilégié des ressortissants de l'ONACVG** : l'établissement réserve aux anciens combattants et victimes de guerre un certain nombre de places.

un lieu de référence civique : l'établissement arbore le drapeau français et organise des recueils pour les différentes cérémonies commémoratives. Il assure également la mise à disposition de la presse combattante à ses résidents.

un lieu de mémoire : l'établissement accueille en son sein des activités de mémoire mises en place par le service de l'ONACVG présent dans le département d'implantation de la structure : expositions, recueil de témoignages, organisation d'ateliers avec les résidents, de rencontre entre les générations, de spectacles...



La symbolique du Bleuet de France

Le Bleuet de France a tout naturellement été choisi comme signature du label pour symboliser la qualité de l'accueil et l'engagement pris en faveur du monde combattant par les établissements entrant dans le réseau mis en place par l'ONACVG.

Une légitimité historique unanimement reconnue

Le Bleuet est, de par son histoire, porteur de toutes les valeurs civiques du monde combattant.

En 1925, la Générale MALLETERRE et Madame LEENARDT créent un atelier à l'Institution Nationale des Invalides dans lequel les pensionnaires, grands invalides de guerre, viennent confectionner la fleur en papier pour se réinsérer par le travail et collecter des fonds grâce à la vente de leur travail.

Elles ont alors choisi le bleuet pour trois raisons :

- une raison historique : fin 1914, les jeunes combattants qui arrivent au combat étaient surnommés " les bleuets " par les poilus -leurs aînés- encore vêtus du pantalon rouge garance. Ces jeunes soldats portaient désormais le nouvel uniforme bleu de l'Armée française.
- une raison de proximité : après le coquelicot, le bleuet est la seconde fleur sauvage des champs de blé dans lesquels se battent les soldats.
- une raison psychologique : le bleu est la couleur nationale française.

Le Bleuet de France est vendu sur la voie publique lors de la première journée de collecte officielle le 11 novembre 1934 et la seconde journée est instituée le 8 mai 1957.

Aujourd'hui, l'Œuvre Nationale du Bleuet de France gérée par l'ONACVG depuis 1991, vient en aide aux victimes de guerre et concrétise les valeurs de Mémoire et de Solidarité.

Le Bleuet de France symbolise unanimement les valeurs du monde combattant que les établissements d'accueil des personnes âgées font leurs en intégrant le réseau national « Bleuet de France ».